

# MORALE PRIVEE – ETHIQUE PUBLIQUE

Dans le cadre du cours organisé par la Faculté de théologie de l'Université de Genève

Le 4 mai 2011

## **Etat de droit et abus d'Etat**

par

*Dick Marty*

Actif dans la recherche scientifique en Allemagne tout de suite après mes études, j'ai été d'abord tenté par une carrière académique, mais j'ai finalement répondu à l'appel du terrain, de l'action, de la confrontation avec la réalité de tous les jours et j'ai eu ainsi le rare privilège de pouvoir successivement œuvrer au sein des trois pouvoirs de l'Etat. On pourrait ainsi me définir comme un homme des institutions. Oui, même si je de la peine à accepter une telle étiquette, surtout par ce qu'elle implique dans son acception commune.

Denis Müller a rappelé dans un portrait, très et trop flatteur, qu'il a fait dans Facebook, que je suis un protestant tessinois. Les expériences de l'enfance, on le sait, contribuent à bâtir ou, du moins, à consolider un caractère. Le fait d'avoir grandi dans une petite diaspora, de quitter seul le groupe que formait la classe de l'école primaire lorsqu'il y avait la leçon de religion donnée par le curé a probablement laissé quelques traces. Nous étions alors au début des années Cinquante et le fait religieux était beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui et la demande de dispense de l'heure de religion était alors exceptionnelle et considérée presque comme un acte de déviance. A cela s'ajoutait le fait que j'étais le seul enfant en classe qui portait des lunettes et qui voyait très mal, ce qui constituait un sujet de railleries continuelles de la part de mes petits camarades. Cela a aussi changé, aujourd'hui, les lunettes étant devenues des accessoires de mode très prisés aussi par les enfants, comme vient de me le démontrer une de mes petites-filles.

Ce rappel d'une partie de sa propre histoire personnelle peut paraître quelque peu égocentrique, c'est vrai. Mais ce sont finalement des éléments de compréhension des choix, de décision et d'attitudes que l'on prend au cours de la vie. L'éducation protestante que j'ai reçue par mes parents, d'abord, par l'école du dimanche, en suite, mais aussi par un rapport privilégié avec le Pasteur Fuhrmann, de l'Eglise des Vallées Vaudoises, et, par la suite, par mes lectures d'adolescent (j'ai lu très tôt Max Weber, mais aussi Erich Fromm, Bertrand Russell et la Condition humaine de Malraux, ouvrages qui m'ont marqué et que j'ai relus, souvent avec un autre regard bien des années plus tard) m'ont certainement influencé.

Une certaine idée de la justice a été un peu le fil rouge tout au long de mes diverses activités. Je suis toujours étonné et révolté de constater que le principe de justice – en tant que reconnaissance et respect des droits de chacun et de combat contre l'impunité –

ne soit pas une évidence pour tous et qui ne s'impose pas tout naturellement dans les priorités de la politique et de la société en général. J'ai ainsi dû me rendre à l'évidence : le droit et l'institution judiciaire ne sont pas toujours les garants de la justice, mais ils servent souvent, au contraire, à cristalliser et à légitimer un état de fait, considéré ainsi légal, mais profondément injuste. J'ai donc été un serviteur des institutions, mais en essayant de rester libre et critique, libre dans le sens de ne pas fuir les responsabilités, d'éviter le conformisme et toute autre forme de dépendance et de rechercher la vérité, même lorsque celle-ci dérange et vous attire toute sorte de désagréments. J'ai bien dit que j'y ai essayé. De là à dire que j'y ai réussi, il y a un pas que je ne franchirai pas. Mais ce n'est pas de théorie et de grands principes que j'aimerais vous entretenir. Ce n'est pas mon domaine. Plus simplement j'aimerais vous présenter quelques expériences vécues dans mes différentes activités, expériences qui m'ont amené, à tort ou à raison, à souvent douter aussi bien des choix faits par notre société que par l'action des institutions.

Jeune Procureur à trente ans, j'ai été très vite confronté au problème de la drogue. J'étais alors convaincu que la répression était un instrument efficace pour combattre sa diffusion et que la criminalisation de la consommation était à même de protéger la jeunesse. Après quelques années, j'ai progressivement pris conscience que nous faisions fausse route. Dans mon bureau, c'était un long défilé de jeunes qui avaient vendu quelques doses pour assurer leur consommation. C'était des délinquants aux yeux de la loi, mais je me rendais de plus en plus compte que c'était avant tout des victimes. Une fois, une jeune fille, à qui je venais de faire la morale, s'adressa à moi avec un sourire triste : « Je suis en prisons parce que je suis toxico, mais pourquoi mon père ne l'est pas, alors qu'il est soûl tous les soirs, qu'avec son alcoolisme il a ruiné notre famille et qu'il frappe ma mère qui n'ose pas porter plainte de crainte qu'il la frappe encore plus fort ? ». Je n'ai pas eu de réponse.

Il est vrai que notre attitude envers la drogue et la dépendance est ambiguë, pour ne pas dire contradictoire et hypocrite. Déjà alors, le business de la drogue se chiffrait au niveau mondial en centaines de milliards de dollars. Pourquoi je ne voyais défiler que de jeunes malheureux, pourquoi je ne voyais que des dossiers qui parlaient de grammes, où passait tout le reste ? J'ai convoqué le jeune policier qui s'occupait des stupés et, en frappant mon poing sur la table, j'ai dit : « maintenant on change de méthode ! ». Les résultats n'ont pas tardé à venir : on a passé des grammes aux kilos et en 1987 on a mis la main sur 100 kg d'héroïne d'un coup, une saisie qui aujourd'hui encore détient largement le record suisse. Mais voilà, les critiques ont commencé : pourquoi s'investir dans des enquêtes internationales, pourquoi ne pas se concentrer seulement sur son coin de jardin ? S'occuper des petits dealers avait l'avantage qu'à la fin de l'année on avait d'excellentes statistiques qui permettaient de déposer des dossiers à l'apparence solides pour demander des augmentations de personnel. La grande enquête, avec infiltration d'agents dans les cartels mafieux, demandait par contre beaucoup de temps et, dommage collatéral, on devait déranger les institutions financières pour remonter les filières du blanchiment et les hôtels cinq étoiles pour demander des renseignements sur certains bons clients. Cela n'était pas apprécié, mieux valait s'occuper des jeunes voyous, sales et mal habillés qui traînaient dans certains quartiers. Lorsque je découvris que, grâce à des visas de notre ambassade à Sofia sollicités par des institutions financières de grand prestige, presque chaque jour il y avait des courriers qui venaient de Bulgarie par avion avec des valises pleines d'argent qu'ils déversaient sur les tables de petits et

discrets salons de grandes banques de Zurich, je me rendis compte que la traque que nous faisons contre les petits trafiquants-consommateurs n'était pas seulement une absurdité, mais une injustice intolérable.

L'argent déposé était transformé en lingots d'or qui repartaient avec les courriers direction Liban et Turquie, via Chypre. Dans les valises en provenance de Turquie, via Sofia – nous sommes avant la chute du Mur – il y avait toujours un certain nombre de faux billets de banque ; contrairement aux directives fédérales, les grandes banques impliquées n'avaient jamais dénoncé ce fait au Ministère public de la Confédération. Une de ces grandes banques publia même une annonce payante dans les principaux journaux pour critiquer le procureur qui avait mentionné ce fait dans le communiqué de presse rédigé après que l'affaire avait été ébruitée. Les banques, disait l'annonce, n'avaient fait que leur travail et ce n'était pas leur tâche de traquer d'éventuels criminels. Parmi les dommages collatéraux de cette enquête il y eu aussi la chute de l'alors ministre de la Justice. Cela ne rendit pas plus facile ma tâche et il m'arriva de presque regretter les temps paisibles de la gestion de la petite criminalité et des procès tranquilles à l'issue sans surprise. La loi du moindre effort est une tentation constante, les magistrats n'y échappent pas. Mais revenons à nos valises d'argent sale. Le hasard a voulu que plus de vingt ans après je sois rapporteur au Conseil des Etats sur les nouvelles dispositions contre le blanchiment d'argent sale. Tout le monde s'en félicitait de ces nouveautés, les grandes banques en premier lieu, oubliant que, des années auparavant, elles avaient traité, les petits procureurs de périphérie d' « ennemis de la place financière suisse », tout simplement parce qu'ils invoquaient l'introduction de ces mêmes normes adoptées maintenant à l'unanimité. C'est apparemment un tort d'avoir raison trop tôt, mais en l'occurrence ce sont ceux qui comprennent trop tard qui causent d'importants dégâts. On aurait évité bien des affaires qui on nuit à l'image de la Suisse si on avait agit lorsqu'on avait lancé l'alarme.

Je suis aujourd'hui convaincu que le prohibitionnisme en matière de drogue a contribué à produire le plus important phénomène criminel de tous les temps, en alimentant toute sorte d'autres trafics, infiltrant l'économie avec un effet de contamination morale et de diffusion en grande échelle de la corruption. La répression n'atteint presque jamais les hauts étages du crime organisé qui gèrent ces grands trafics de drogue. La répression des petits poissons sert cependant à entretenir un certain niveau des prix et à assurer des profits fabuleux à un cercle restreint d'intouchables. Cet argent sale aurait eu aussi un effet paradoxal : selon le directeur de l'agence des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa, les narcodollars auraient sauvé de la faillite quelques établissements bancaires de première importance lors de la récente tempête qui s'est abattue sur les marchés financiers mondiaux. Je laisse la responsabilité de cette affirmation à son auteur, qui n'est en tout cas pas le dernier venu. John Le Carré s'est emparé de cette nouvelle pour bâtir son dernier roman.

Nombreux sont ceux qui pensent que la politique de la drogue – la guerre contre la drogue, comme aiment dire certains politiciens – constitue une faillite complète. Des ressources énormes sont investies dans la répression, alors que le crime qui en contrôle le trafic prospère. Ne vaudrait-il pas mieux investir plutôt dans une stratégie de prévention qui embrasserait d'une façon cohérente toutes les dépendances ? Le changement de cap est difficile. Le problème est mondial et seule une nouvelle réglementation internationale est concevable. On n'est pas près de la voir venir.

La lutte contre la drogue est encore et toujours un bon cheval de bataille pour bien des politiciens, aussi bien Etats-Unis que chez nous. Une bataille qui se concentre bien sûr presque exclusivement sur les aspects visibles du phénomène – le petit trafic de rue – que je ne veux nullement banaliser, mais qui reste tout à fait marginal par rapport à sa réelle dimension et sa dangerosité.

Oui, c'est vrai, la justice est puissante contre les faibles, faible contre les puissants. Ce n'est hélas pas un slogan de contestataires soixante-huitards, c'est un fait réel que l'on ne peut pas franchement nier. Le système et aussi une certaine pression sociale, fait si qu'il est beaucoup plus difficile de s'attaquer aux grands poissons plutôt qu'aux petits. C'est aussi un peu dans la nature des choses. Un acquittement d'une personne en vue est ressenti comme une catastrophe pour le magistrat de l'accusation, dans une affaire qui concerne monsieur tout le monde, un simple accident sans conséquence.

Je ressens un fort malaise en pensant aux cas de gestion déloyale que j'ai présentés au tribunal et qui ont abouti à une condamnation quand je vois que dans des affaires comme Swissair ou UBS rien ne s'est passé. Je pense à une petite affaire où le Tribunal fédéral avait admis qu'on peut être coupable de gestion déloyale même si l'on est actionnaire unique de la société victime des agissements retenus fautifs.

L'année dernière j'ai été en mission pour le Conseil de l'Europe dans la Caucase du Nord, notamment en Ingouchie, en Tchétchénie et au Daghestan, chargé d'établir un rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région. En dehors du programme officiel, qui prévoyait les rencontres avec les différentes autorités de ces pays, j'ai voulu rencontrer les proches des victimes, les parents, les frères et sœurs de jeunes torturés, assassinés ou disparus dans la plus totale impunité. Ces rencontres, que j'ai dû imposer avec obstination, ont été organisées en collaboration avec l'ONG Memorial. J'ai été bouleversé par la dignité de ces personnes, par leur douleur et par leur reconnaissance si touchante que quelqu'un, venu de loin, s'intéresse à leur destin. Indigné par l'impunité générale dont bénéficient les membres des forces dites de l'ordre. Pour la seule Tchétchénie, il y a déjà environ deux cents arrêts de condamnation de la Russie par la Cour européenne des droits de l'homme pour violation du droit à la vie et pour ne pas avoir diligenté des enquêtes sérieuses à la suite de crimes manifestement commis par des agents proches du pouvoir. J'ai été ému par les femmes et les hommes qui travaillent pour Memorial et d'autres ONG : ils risquent chaque jour leur vie en s'engageant en faveur des persécutés et des victimes. En juillet 2009, j'avais invité Natalia Estemirova de Memorial à venir à Paris pour une audition devant la commission du Conseil de l'Europe. Quelques jours après avoir reçu son accord, elle a été assassinée. Une femme admirable, un crime évidemment impuni, comme restent impunis tous les autres crimes commis contre des défenseurs des droits de l'homme, celui d'Anna Politkovskaya, pour ne citer qu'un exemple. Mais qui parle encore de la Tchétchénie ou du Daghestan ? Il paraît qu'on se réjouit qu'un magnat proche du président Kadyrov va acheter un club suisse de foot et y investir une somme considérable. Je n'arrive franchement pas à me joindre à cette liesse.

Quelque temps après j'ai été dans la région des Grands Lacs du Congo avec le clown Dimitri dans le cadre d'une action de soutien aux défenseurs de droits de l'homme patronnée par l'Organisation mondiale contre la torture. Difficile d'imaginer un contraste aussi saisissant entre la beauté du paysage, d'une part, et la violence qui y

règne, d'autre part, une violence exercée surtout contre les femmes, cela dans un cadre désolant de pauvreté. Mais qui s'intéresse du Congo ? Pourtant, chacun d'entre nous a sur lui un produit qui provient de cette région, le coltan grâce auquel nos téléphones portables peuvent fonctionner. Une richesse qui ne profite nullement à la population locale, mais alimente les comptes des actionnaires à l'étranger. L'Etat est absent et ceux qui devraient protéger leurs concitoyens et défendre leurs intérêts s'enrichissent d'une façon éhontée.

Parmi les femmes et les hommes admirables que nous avons rencontrés sur place, Floribert Chebeya, engagé avec détermination et courage dans la défense des droits et de la dignité de son peuple. Quelques mois après notre rencontre il a été trouvé mort dans une voiture, assassiné. Un procès est en cours, mais les mandants du crime n'ont rien à craindre.

La « *guerre contre le terrorisme* », la grande affaire de la présidence Bush, a constitué un véritable recul de notre civilisation et notre culture juridique. La précédente Administration américaine était en effet de l'avis que le terrorisme n'est pas un phénomène qui peut être appréhendé avec les instruments classiques de la justice pénale (police, juge d'instruction, cour d'assises). Elle estimait qu'il s'agit, en fait, d'une guerre (« *war on terror* ») et non pas d'un phénomène criminel. Pas de n'importe quelle guerre, cependant ; une guerre asymétrique, ce qui – toujours selon l'Administration Bush – ne rend que très partiellement applicables les Conventions de Genève qui règlent le droit de la guerre classique et que Washington estimait désormais dépassées. On a ainsi créé, en dehors de tout contexte de droit international, la notion d'« *ennemi combattant* » et mis en œuvre des instruments totalement étrangers à notre ordre juridique et profondément contraires aux principes éthiques à la base de notre culture.

C'est ainsi qu'au cours de ces dernières années des centaines de personnes ont été arbitrairement arrêtées par des services étatiques, transférées dans des centres de détention, connus ou secrets, mais échappant à toute juridiction ordinaire. Des centaines de personnes ont été, ou sont encore détenues depuis des années sans procès, sans accusations précises, sans pouvoir se défendre convenablement. D'autres personnes, beaucoup d'autres, ont été remises, en dehors de toute procédure d'extradition, à des États où elles étaient persécutées et où on pratique couramment la torture. Dans le langage de l'Administration américaine, il s'agit de « *extraordinary renditions* » ou, pour reprendre la définition d'un journaliste britannique qui nous apparaît plus appropriée, de la « *délocalisation de la torture* ». Certaines d'entre elles ont été libérées après des années de détention sans qu'aucune accusation n'ait été formulée à leur encontre, parfois ayant été manifestement objet d'une erreur sur la personne ; sans aucune parole d'excuse, sans aucune indemnité.

En novembre 2005 l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe m'avait chargé d'établir un rapport sur l'existence de prisons secrètes de la CIA en Europe comme cela avait été allégué par le Washington Post et Human Rights Watch. En juin 2006 j'ai présenté mon premier rapport qui reconstruisait les circuits des vols des avions de la CIA avec les détenus objet de « *renditions* ». Je conclusais aussi qu'il y avait un faisceau d'indices concrets que des prisons secrètes de la CIA avaient bel et bien existé aussi en Europe, notamment en Pologne et en Roumanie. Une année plus tard, un second rapport donnait beaucoup plus de détails sur la stratégie mise en œuvre contre le terrorisme par l'administration Bush avec la complicité active ou du moins avec le consentement tacite

de la plus part des gouvernements européens et de l'OTAN, ainsi que sur l'existence de prisons secrètes – et donc illégales – de la CIA en Pologne et en Roumanie.

Si l'Administration américaine a fait un choix – à notre avis dramatiquement erroné – elle a eu au moins le courage de finir par l'assumer ; le 6 septembre 2006, juste trois mois après mon premier rapport et alors que je recueillais des informations décisives pour le rapport successif, le Président en personne reconnaissait l'existence de prisons secrètes et tentait d'en justifier l'utilité. L'attitude de l'Europe est particulièrement décevante : les gouvernements ont fait et persistent à faire semblant de ne pas savoir ce qui s'est passé ou, dans la meilleure des hypothèses, font tout pour ne pas le savoir. C'est grâce à des ONG, à la presse, aux recherches des rapporteurs du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen que nous avons pu connaître la vérité, ou du moins une partie de celle-ci, souvent dans une totale et navrante indifférence des élites politiques. La justice a elle aussi, du moins dans certains pays, accompli un travail remarquable dans cette quête de vérité. C'est notamment le cas de l'Italie où le Ministère public de Milan a pu reconstruire dans le détail l'enlèvement de Abu Omar, transféré et torturé en Égypte ; les magistrats milanais identifièrent les deux douzaines d'agents américains qui participèrent à l'opération et furent à même de démontrer l'implication des services secrets militaires italiens. Les gouvernements italiens successifs, aussi bien de droite que de gauche, ont tout fait pour entraver l'enquête et saboter le procès, en s'opposant à l'administration de preuves décisives prétendument classées comme secret d'État. Cette obstruction à la recherche de la vérité est un exemple emblématique de l'attitude de nombreux gouvernements de cette Europe si fière de ses valeurs démocratiques et humanitaires. Quelle navrante hypocrisie entre les beaux discours et la réalité !

Enlèvements, prisons secrètes et techniques d'interrogatoire renforcées – une formule pudique pour désigner la torture – sont quelques exemples des moyens mis en action pour combattre le terrorisme. Il s'agit de mesures bien entendu illégales, tout le monde en est bien conscient ; l'Administration américaine les a appliquées d'ailleurs à l'extérieur de son territoire et jamais à l'encontre de citoyens américains, introduisant ainsi une forme de « *apartheid juridictionnel* ». Il n'est pas non plus nécessaire de démontrer que de tels moyens ne sont pas conformes aux valeurs morales qui sont à la base de nos sociétés libérales et démocratiques, même si d'aucuns essayent de soutenir que grâce à eux il est possible de sauver d'autres vies. Méthodes illégales, contraires à nos principes éthiques sont-elles pour le moins efficaces pour la prévention et la répression du terrorisme ? Franchement nous ne le pensons pas ; bien au contraire. En ayant recours à de tels moyens pour le combattre, on ne fait en réalité que de transformer des criminels en victimes ; on leur confère une légitimité, celle de combattre un état qui se comporte d'une façon illégale. En plus, on crée un mouvement de sympathie à leur égard, ce qui ne fait que les renforcer dans leur détermination ainsi qu'alimenter le prosélytisme. Ces abus systématiques entraînent une radicalisation et risquent de pousser les musulmans modérés, qui constituent l'énorme majorité de l'Islam, dans le camp des extrémistes.

Les États-Unis et l'Europe ont assumé depuis des décennies le rôle d'exemple et de sentinelles en matière de protection des droits de l'homme. Ce qui s'est passé ces dernières années prive les pays occidentaux de toute crédibilité en ce domaine et compromet ainsi gravement la situation des droits de l'homme partout dans le monde. Avec quelle autorité peut-on maintenant dénoncer les violations des droits

fondamentaux en Tchétchénie, dans les Balkans ou au Congo, pour ne citer que les régions dans lesquelles j'ai été en mission tout récemment ? Pour un Etat fondé sur la primauté du droit cette politique signifie également s'acheminer sur une voie sans issue : en acceptant la torture, infligée directement ou par procuration, l'État démocratique se prive de toute possibilité d'un procès pénal, ce qui signifie renoncer à la justice. Selon la Convention contre la torture, en effet, toute preuve obtenue par la torture est nulle et ne peut être invoquée dans un procès.

Cette érosion des droits de l'homme a, hélas, atteint également le Conseil de Sécurité de l'ONU et de l'UE : les listes noires créées en matière de sanctions contre des personnes soupçonnées de soutenir le terrorisme sont un exemple scandaleux d'abus et d'arbitraire qui privent les intéressés de leurs droits fondamentaux. Celui qui vient à se trouver sur de telles listes, sur la base de simples soupçons, voit tous ses biens confisqués, il ne peut plus passer une frontière, ne peut conclure aucun négoce juridique. Il ne peut même pas se défendre, aucune instance de recours n'étant prévue. C'est l'arbitraire absolu. Cela est d'autant plus choquant si on pense que les institutions qui mettent en œuvre ces mesures sont supposées donner l'exemple en matière de démocratie et de protection des droits de l'homme.

En combattant le terrorisme en renonçant à la justice et en recourant à des moyens illégaux on veut faire croire aux citoyens que les instruments de l'état de droit ne sont pas aptes à faire face à la menace terroriste et à protéger nos populations. Ce serait, en somme, le moindre mal. Dans une décision assez récente et qui peut être définie historique, la Cour suprême des États-Unis a enfin reconnu que les impératifs de sécurité nationale ne permettent pas de bafouer les libertés civiles des prisonniers de Guantanamo. Selon la Constitution, les détenus ont le droit de contester leur détention ; les juges ont stigmatisé le statut particulier de Guantanamo – et à plus forte raison, donc, aussi des prisons secrètes – en faisant valoir que « *Les lois et la Constitution sont faites pour survivre et rester efficaces même dans des moments extraordinaires* ». Déjà en 2004, Sandra Day O'Connor, juge à la Cour Suprême, avait lancé un message percutant en ce sens : « *Si cette nation veut rester attachée aux idéaux symbolisés par son drapeau, elle ne doit pas utiliser les armes des tyrans pour résister à un assaut des forces de la tyrannie* ».

La doctrine Bush (mais est-ce que Obama s'en est vraiment distancé ?) semble bien être partagée par Poutine. Les attentats du métro de Moscou du 29 mars 2010 – j'étais ce jour-là à Moscou – constituent des actes, comme n'importe quel autre acte de violence indiscriminée, qui ne peuvent susciter que des sentiments d'horreur et de répulsion. Rien, absolument rien ne peut justifier de tels actes, aucune circonstance atténuante ne peut-être invoquée par leurs auteurs: ceux qui ont manipulé ces jeunes femmes kamikazes sont des êtres lâches, odieux et répugnants. Sur ce point, aucun angélisme n'est permis. Une telle violence absurde et aveugle suscite des réactions de révolte et de haine; c'est compréhensible, du moins pour l'homme de la rue. Mais c'est justement dans de telles circonstances que l'État de droit et la démocratie doivent démontrer leur force, leur autorité et leur crédibilité, c'est dans ces moments tragiques qu'on peut prouver et mesurer la qualité et la solidité des institutions et de ceux qui les représentent. Le langage tenu par les plus hautes autorités de la Fédération de Russie ne laisse présager rien de très encourageant: proclamer qu'on va « curer les égouts » et que les mesures

antiterroristes vont être mises en œuvre avec plus de « brutalité », sont des affirmations qui ne font que le jeu des criminels et ne peuvent qu'alimenter la spirale de la barbarie. Déjà, après les attentats de 1999, Poutine avait promis « d'aller buter les terroristes jusque dans les chiottes »

Qu'il nous soit permis de rappeler deux exemples d'une approche différente lors d'événements tragiques semblables. En 1978, en pleine période des *Années de plomb*, l'enlèvement, puis l'assassinat d'Aldo Moro ont constitué non seulement l'apogée de la violence terroriste qui embrasait l'Italie au cours de ces années, mais représentaient aussi et surtout une attaque directe au cœur de l'État. De nombreuses voix s'élevaient alors élevées pour l'adoption de mesures extraordinaires, et contraires aux droits fondamentaux. Le Général Carlo Alberto dalla Chiesa, chargé de coordonner la lutte contre le terrorisme, répondit sans hésiter: « l'Italie survivra à la mort d'Aldo Moro, mais elle ne survivra jamais à l'introduction de la torture ». Une position impressionnante pour un militaire de terrain, en plein milieu d'une tension extraordinaire, comme le pays en avait très peu connues au cours de son histoire.

Le 11 mars 2004, des attentats à la bombe à un train et à deux gares ferroviaires de Madrid ont provoqué 191 morts. Le Roi Juan Carlos réagit le même jour avec un discours à la nation transmis à la télévision, qu'il convient de citer en partie: « Un pays qui sait bien que, face à l'injustice et la barbarie, seule l'unité est possible, la fermeté et la sérénité. Unité, fermeté et sérénité dans la lutte contre le terrorisme, avec tous les instruments que nous fournit l'État de Droit, redoublant nos efforts conjoints pour en terminer avec ce fléau, en comptant sur l'action policière, le travail de la justice et la coopération internationale ».

L'Italie est venue à bout du terrorisme, sans renoncer à ses valeurs et à ses principes d'État de droit. La justice espagnole a pu identifier les criminels auteurs de ces attentats ignobles, les arrêter et les condamner à la suite d'un procès qui s'est tenu dans le plus strict respect de l'ordre juridique.

Un autre message dévastateur que la *guerre contre le terrorisme* fait passer depuis plusieurs années a trait à l'usage de la torture. Les « *restitutions extraordinaires* » suggèrent que si la torture ne sied pas tellement à nos habitudes elle est en revanche parfaitement acceptable et utile si elle a lieu ailleurs. On met en discussion ainsi l'interdit absolu de la torture, pourtant consacré par des textes internationaux que nous avons souscrits et qui ont constitué une étape importante dans le progrès de notre civilisation. On fait valoir ainsi que des aveux ou des informations arrachés par la torture sont à même de sauver de nombreuses vies. C'est un argument fallacieux qui est d'ailleurs contredit par de nombreux spécialistes. La presse américaine a publié un rapport confidentiel du Comité International de la Croix Rouge qui fait état de tortures et mauvais traitements systématiques à Guantanamo et dans les autres centres de détention. Tout cela a eu lieu grâce à la complicité de la plupart des démocraties occidentales, qui ont directement collaboré avec l'administration Bush, qui ont toléré ou, dans la meilleure des hypothèses, a fermé les yeux.

Les personnes enlevées dans le cadre de la fameuse « guerre contre le terrorisme », soustraites à la justice, torturées, humiliées, sont toutes des musulmans. C'est de cette façon qu'on a alimenté la légende du « *choc des civilisations* », mais c'est aussi de cette

façon que l'Occident a perdu sa crédibilité et bafoué ses valeurs. On a transformé des criminels en des martyrs, on a humilié une civilisation en favorisant ainsi une radicalisation et alimenté une spirale de la violence. Le terrorisme on le combat et on peut le vaincre seulement avec la justice, une justice à tous les niveaux. Comment voulez-vous que des jeunes nés et grandis dans des camps de réfugiés, où leurs parents se trouvaient ou se trouvent encore depuis 1948, ne deviennent pas des révoltés ; que pensez-vous que deviendront les enfants qui grandissent dans l'enfer de Gaza, sinon des insurgés qu'on a privé de tout espoir. Tant que le problème de la Palestine ne sera pas résolu, on devra faire face au terrorisme. La mort de Ben Laden ne change en rien la donne du problème. Oui, parce que l'injustice reste l'alliée la plus précieuse du terrorisme et c'est elle qu'il faut combattre en tout premier lieu.

Lorsque j'avais présenté mes deux rapports, les critiques n'avaient pas manqué. Un député britannique, ancien ministre travailliste, fréquemment hôte de la Radio et de la presse romande, Denis Mc Shane avait qualifié mes rapports comme un typique fromage suisse, pleins de trous. Il a répété cette ritournelle au sujet du récent rapport sur le Kosovo. Je ne résiste pas à la tentation – et je suis conscient que ce n'est pas politiquement très correct, mais à chacun ses faiblesses – de rappeler que ce monsieur a été suspendu par son parti parce qu'objet d'une enquête de police pour avoir mis sur le compte du parlement de Westminster des frais faramineux de nature privée. En l'occurrence ce n'était pas du fromage suisse, mais, entre autres choses, huit ordinateurs en une seule année. C'est celui-là même qui l'année dernière a publié un article sur Newsweek intitulé « The Death of Switzerland ». Un autre plaisir que je déguste à petites doses, mais avec une remarquable régularité (ce qui est excellent pour la santé), ce sont les révélations de la presse américaine et polonaise, surtout les câbles diplomatiques gracieusement offerts et publiés au fur et à mesure par Wikileaks : une longue série de confirmations des deux rapports et des manœuvres mises en œuvre pour tenter de discréditer le travail du rapporteur du conseil de l'Europe.

Pour le rapport sur le Kosovo, il me semble de revivre la même histoire. Où sont les preuves ? me demande-t-on avec insistance, voire avec agressivité. La véritable question est en réalité une autre : pourquoi ceux qui réclament les preuves aujourd'hui n'ont rien fait depuis au moins dix ans alors qu'une série impressionnante de rapports en tout genre – rapports de police, des services de renseignements, d'instituts de recherches, de journalistes sérieux, de l'OTAN, des Nations Unies – font état depuis des années de liaisons plus que dangereuses entre le crime organisé et le pouvoir politique en place à Pristina, en désignant nommément les responsables. Pourquoi n'a-t-on pas trouvé les témoins que j'ai pu moi-même trouver sans disposer de moyens ? En fait, cela arrangeait tout ce monde qu'on maintienne la version des faits que l'on nous a présentée alors : d'un côté il y avait les méchants, de l'autre les gentils. La réalité est différente et bien plus complexe : les atrocités ont eu lieu des deux côtés, et celles des uns ne peuvent justifier celles des autres, ni légitimer l'impunité de leurs auteurs. La devise était alors la suivante : le passé est le passé, la stabilité compte avant tout, il faut donc faire confiance aux clans les plus puissants. La vérité on peut la cacher, même pendant longtemps, mais on ne peut pas l'étouffer complètement et l'histoire finit toujours par nous rattraper. Une fois encore, les gouvernements, ceux-là mêmes qui parlent si volontiers des grands principes de démocratie et de transparence ont fermé les yeux par opportunisme politique et font aujourd'hui semblant d'être étonnés par des choses qu'ils savaient, qu'ils devaient savoir ou qu'ils ont voulu oublier.

On me dira, et je vais conclure que je suis peut-être un idéaliste, ce qui est à la limite sympa, mais guère utilisable dans un monde fait de réalités complexes et inexorables. Il faut être réaliste. Et voilà, nous y sommes, l'opposition entre idéalisme et réalisme, notions et attitudes qui s'excluraient mutuellement. Dans un article très intéressant que j'ai lu l'autre nuit dans *Le Temps*, rentrant d'Afrique, Joëlle Kunz parle d'Adam Csartoryski, ministre des affaires étrangères russe au début du XIXe siècle et un des acteurs du Congrès de Vienne. Dans un ouvrage, publié en France en 1830, et qui vient d'être réédité par les Editions Noir sur Blanc, le prince polonais pense que la recherche de la justice dans les rapports internationaux sert finalement aussi les intérêts des Etats, ce que la diplomatie et la politique s'obstinent à ne pas comprendre. Et bien, je suis également persuadé que l'engagement pour la justice constitue une priorité absolue, une valeur à laquelle on ne saurait renoncer sous aucun prétexte.

Mais de quelle justice s'agit-il ? Et bien, je crois surtout en celle décrite par Camus : « La justice est à la fois une idée et une chaleur de l'âme. Sachons la prendre dans ce qu'elle a d'humain, sans la transformer en cette terrible passion abstraite qui a mutilé tant d'hommes ».